

RESUME

La manifestation propose d'interroger la pertinence du concept de « droits essentiels », notamment par rapport à celui de « droits fondamentaux ». Depuis la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010, la qualification de « droit essentiel » émerge réellement à propos du droit à l'eau potable et à l'assainissement, au point que le 16 mars 2023 en France, huit députés membres de huit groupes parlementaires ont proposé sa constitutionnalisation. Cette émergence soulève la question de savoir si une évolution conceptuelle des « droits fondamentaux » vers les « droits essentiels », et avec leur distinction, est pertinente. Cette distinction est-elle possible et utile ? Dans l'affirmative, comment identifier les « droits essentiels » ? Si le critère de l'essentialité du droit à l'eau réside dans l'essentialité du besoin à la vie de la personne humaine auquel son exercice répond, quels sont les « besoins essentiels à la vie de la personne humaine » et les « droits essentiels » correspondants ? Où situer ces derniers au sein des classifications existantes des droits et libertés ? Quelle est leur réalisation effective ? Quel intérêt pour le droit positif en général, la Constitution en particulier, de les nommer « essentiels » ? Quels liens entretiennent-ils avec les notions de services essentiels, de biens communs ? Par-delà l'ensemble des droits et libertés dont l'exercice répond à un besoin essentiel à la vie de la personne humaine, le concept de « droits essentiels » pourrait-il être pertinent afin de penser autrement l'ensemble des droits et libertés de la personne humaine, les droits et libertés des générations futures, des personnes non humaines (vivantes, les États) ?

LIEU

Université Le Havre Normandie
Faculté des Affaires Internationales
25 Rue Philippe LEBON, 76600 Le Havre
Amphithéâtre 7

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Maxime CHARITE, Maître de conférences à l'Université Le Havre Normandie et membre du laboratoire LexFEIM.

COLLOQUE

L'ÉMERGENCE DES « DROITS ESSENTIELS »

Sous la direction de
Maxime Charité

Université Le Havre Normandie
Faculté des Affaires Internationales
Amphithéâtre 7
20 mars de 9h00 à 18h00
21 mars de 10h00 à 12h00

UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE



JEUDI 20 MARS 2025

9h00 - 9h20 : Mots d'accueil

*Pedro LAGES DOS SANTOS, Président de l'Université Le Havre Normandie ;
Fanny DUTHIL, Doyen de la Faculté des Affaires Internationales ;
Géraldine LE LABOURIER-FLEURY LE GROS, Directrice du Département Droit ;
Pierre CHABAL, Directeur du LexFÉIM.*

9h25 - 9 h45 : Propos introductifs

Maxime CHARITE, Maître de conférences à l'Université Le Havre Normandie.

9h50 - 11h55 : PREMIERE PARTIE – QUELS DROITS ?

Présidence : Marie ROTA, Maîtresse de conférences HDR à l'Université Le Havre Normandie

9h55 - 10h15 : Le droit à l'eau comme modèle de droit essentiel

Julie RIVERA PENA, Doctorante à l'Université Paris-Panthéon Assas.

10h20 - 10h40 : PAUSE

10h45 - 11h05 : Le droit à l'énergie en tant que droit essentiel parmi d'autres
Camille DROUILLER-CARRARETTO, Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

11h10 - 11h30 : Droits essentiels et confins de la vie et de la mort

Béatrice MAJZA, Maître de conférences HDR à l'Université de Caen Normandie.

11h35 - 11h55 : Débats

12h00 - 13h55 : PAUSE

14h00 - 15h15 : DEUXIEME PARTIE – QUEL DROIT ?

Présidence : Maxime CHARITE, Maître de conférences à l'Université Le Havre Normandie.

14h05 - 14h25 : Droits essentiels et services essentiels

David CHARBONNEL, Maître de conférences à l'Université de Limoges.

14h30 - 14h50 : Droits essentiels et droit pénal

Alice DEJEAN DE LA BATIE, Maîtresse de conférences à l'Université de Tilburg (Pays-Bas).

14h55 - 15h15 : Débats

15h20 - 17h25 : TROISIEME PARTIE : QUEL INTERET THEORIQUE ?

Présidence : Gilles LEBRETON, Professeur à l'Université Le Havre Normandie.

15h25 - 15h45 : Les droits essentiels de la personne humaine : le droit général de répondre à ses besoins au prisme du droit des générations futures.

Hugo AVVENIRE, Maître de conférences à l'Université de Poitiers.

15h50 - 16h10 : PAUSE

16h15 - 16h35 : Les droits essentiels de la nature : le prisme des droits des peuples autochtones.

Zérah BREMOND, Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

16h40 - 17h00 : Les droits essentiels des personnes morales

Jean-Baptiste LENHOF, Maître de conférences HDR à l'École Normale Supérieure de Rennes (Université de Rennes).

17h05 - 17h25 : Débats

17h30 - 17h50 : Propos conclusifs

Fabien BOTTINI, Professeur des universités à Le Mans Université, membre de l'Institut Universitaire de France.

18h00 : FIN DES TRAVAUX

VENDREDI 21 MARS 2025

10h05 – 11h50 : QUELLE PORTEE PRATIQUE ? DROITS ESSENTIELS ET RÔLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : L'EXEMPLE DU DROIT À L'EAU

Conférence sous la présidence de Nolwenn DUCLOS, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2, à l'occasion de laquelle les étudiantes et étudiants du Master 2 Droit public et des collectivités territoriales de l'Université Le Havre Normandie présenteront et discuteront devant un « comité d'experts » de rapports relatifs au rôle des collectivités territoriales en matière de réalisation du droit à l'eau qu'elles et ils préparent dans le cadre de leur unité d'enseignement de « Clinique juridique territoriale ».

11h55 - 12h00 : Mots de clôture

Maxime CHARITE, Maître de conférences à l'Université Le Havre Normandie.

12h00 : FIN DES TRAVAUX